

PH Philippe Hottinguer
Gestion

Rapport
d'engagement
actionnarial et de
vote
2025

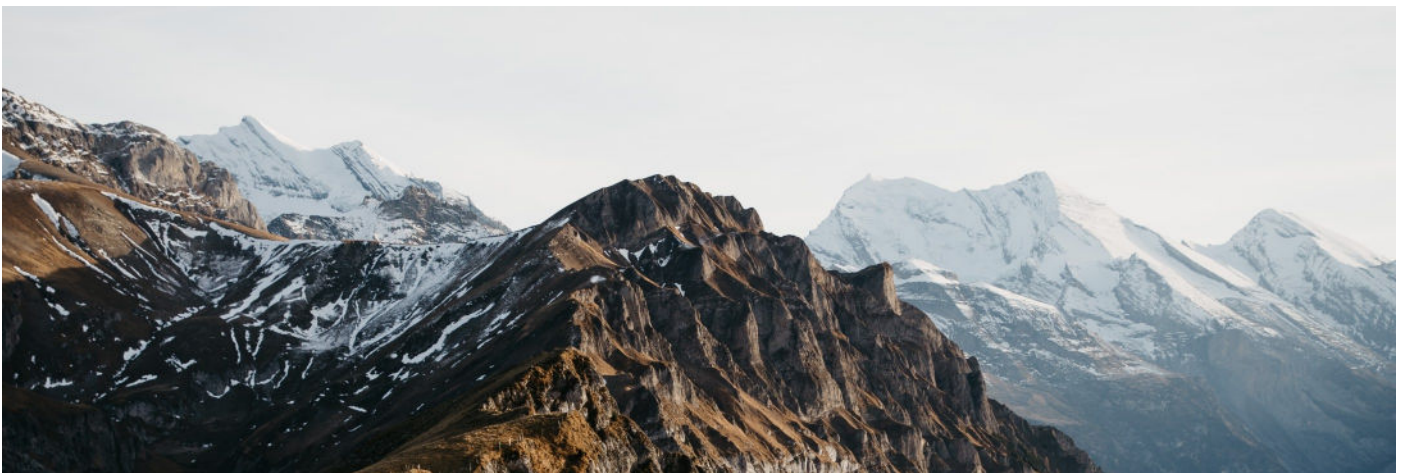
Sommaire

- I. Avant-propos
- II. Notre stratégie d'engagement
 - A. Engagement collaboratif
 - B. Engagement individuelle
- III. Politique et exercice des droits de vote
 - A. Principes de la politique
 - B. Périmètre d'application
 - C. Statistiques de vote

Avant-propos

Ce document présente, pour l'exercice 2025, des conditions dans lesquelles Philippe Hottinguer Gestion a exercé les droits de vote attachés aux fonds qu'elle gère, ainsi que des initiatives d'engagement conduites auprès des émetteurs.

Ce rapport couvre l'ensemble des fonds de la gamme Abacus de Philippe Hottinguer Gestion soumis aux exigences du Règlement SFDR, conformément à la portée définie dans la Politique d'engagement actionnarial et de vote disponible sur le site internet de Philippe Hottinguer Gestion.





Notre Stratégie

II. Notre stratégie d'engagement

La Politique d'engagement actionnarial et de vote, disponible sur le site internet de Philippe Hottinguer Gestion, présente en détail notre stratégie d'engagement actionnarial ainsi que nos actions d'engagement, qu'elles soient individuelles ou collaboratives. Les principales orientations en sont synthétisées ci-après.

A. Engagement collaboratif

L'engagement collaboratif de Philippe Hottinguer Gestion repose sur une participation régulière à des événements, forums et conférences organisés par des sociétés consœurs afin de promouvoir et partager des connaissances sur la finance durable. La société affiche l'ambition de développer cette démarche en s'impliquant davantage dans ces thématiques et en participant aux consultations des pouvoirs politiques pour contribuer aux enjeux de régulation.

Philippe Hottinguer Gestion est notamment engagée auprès des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU (UNPRI) depuis 2021. L'engagement actionnarial constitue un pilier central de notre approche de gestion, pleinement intégré dans nos processus d'investissement.

En complément, l'équipe de gestion évalue au cas par cas l'opportunité de coopérer avec d'autres actionnaires, une pratique jugée particulièrement pertinente pour la proposition de résolutions portant sur des critères environnementaux et sociaux. Cette coopération peut éventuellement prendre la forme d'un pacte d'actionnaires, à condition qu'elle serve l'intérêt social de l'entreprise et protège celui des porteurs de parts.

B. Engagement individuel

L'engagement individuel de la société repose sur un dialogue privilégié avec le management des entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques environnementales et sociales. Dans le cadre spécifique des fonds à impact, comme Abacus Green Deal, l'équipe de gestion entretient des échanges réguliers pour s'assurer que les impacts positifs revendiqués par les entreprises sont produits de manière intentionnelle, mesurable et additionnelle.

L'exercice 2025 a constitué une phase de transition opérationnelle pour notre équipe en charge des enjeux ESG, marquée par un renouvellement des effectifs et l'intégration de l'IA dans l'extraction des données extra-financières. Cette réorganisation interne a ponctuellement limité la fréquence de nos échanges bilatéraux directs. Toutefois, nous avons maintenu une présence lors d'événements tel que le Forum ESG d'ODDO BHF ou des rencontres organisées par CIC Market Solutions. Dès 2026, le renforcement de nos ressources nous permettra d'intensifier à nouveau ce dialogue de proximité, essentiel à notre démarche d'engagement.



Politique et
exercice de
vote

III. Politique et exercice des droits de vote

A. Principes de la politique

Les principes de la politique de vote de Philippe Hottinguer Gestion reposent sur une attention particulière portée à la gouvernance, à la durabilité et à la protection des intérêts des porteurs de parts. Les principales orientations sont présentées ci-après ; des informations complémentaires sont disponibles dans la Politique d'engagement actionnarial et de vote accessible sur le site internet de la société.

En matière de gouvernance, la société privilégie l'expérience, l'indépendance et la diversité des administrateurs, et peut s'opposer à certaines nominations en cas de cumul excessif de mandats ou de déséquilibre de parité. Elle promeut par ailleurs des politiques de rémunération transparentes et proportionnées, intégrant, lorsque cela est pertinent, des critères de performance extra-financière.

La société analyse avec attention les résolutions relatives aux enjeux environnementaux, climatiques et sociaux, qu'elle soutient lorsqu'elles sont jugées ambitieuses, crédibles et suffisamment transparentes.

Sur le plan financier, elle approuve en principe les comptes et le quitus aux dirigeants, sous réserve de la qualité de l'information fournie, tout en restant vigilante quant à l'équilibre des politiques de distribution.

Enfin, elle veille à la préservation de la structure financière des émetteurs, en s'opposant aux augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription au-delà de seuils jugés dilutifs et en portant une attention particulière aux programmes de rachat d'actions.

La société ne recourt pas à des conseillers en vote. L'exercice des droits de vote repose sur les principes présentés précédemment et sur des analyses propriétaires. Celles-ci s'appuient sur des informations issues directement des entreprises, complétées, le cas échéant, par des analyses de brokers. Elles sont également enrichies par des sources publiques reconnues, telles que le CDP (Carbon Disclosure Project), diverses organisations non gouvernementales, l'Association Française de la Gestion Financière (AFG), l'Autorité des marchés financiers (AMF), ainsi que la presse spécialisée et les référentiels internationaux (notamment les Principes pour l'Investissement Responsable - PRI).

Depuis 2025, la société utilise la plateforme ProxyEdge de Broadridge afin d'optimiser le traitement des opérations de vote, tout en conservant la possibilité de participer physiquement aux assemblées générales lorsque cela est jugé pertinent.

B. Périmètre d'application

L'exercice des droits de vote est encadré par des critères précis, notamment une détention supérieure à 5 % du capital d'un émetteur ou une exposition représentant plus de 10 % des actifs sous gestion. En 2025, aucun investissement n'a dépassé ces seuils.

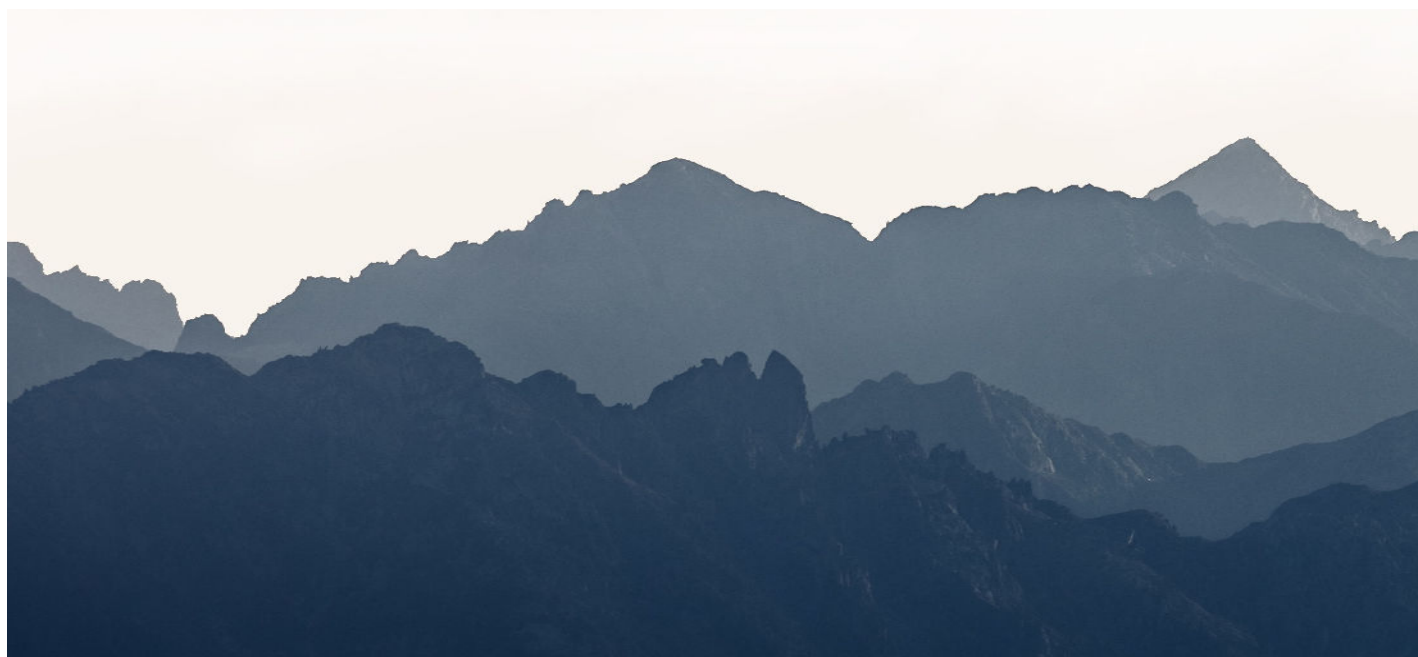
Les droits de vote ont toutefois été exercés pour le fonds Abacus Green Deal, pour lequel aucun seuil minimal ne s'applique.

Enfin, en cas d'identification d'un potentiel conflit d'intérêts dans le cadre de l'exercice des droits de vote, le gérant concerné doit en informer sans délai le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) et s'abstenir de participer au vote concerné. Le RCCI détermine alors les modalités de participation à l'assemblée générale. Aucun cas avéré de conflit d'intérêts en matière de vote n'a été recensé au titre de l'exercice 2025.

C. Statistiques de vote

Le tableau ci-dessous présente le bilan de l'activité de vote de Philippe Hottinguer Gestion pour l'exercice 2025, sur la base des données extraites de la plateforme ProxyEdge.

Indicateur	2025
Nombre d'assemblées générales suivies	43
Dont assemblées générales avec vote effectif	12
Nombre de pays représentés	12
Nombre total de résolutions votées	175
Votes FOR (pour)	175



En raison de la taille des participations, aucun vote n'a été jugé significatif au cours de l'exercice 2025.

Au titre de l'exercice 2025, l'exercice de nos droits de vote s'est concentré exclusivement sur les entreprises du fonds Abacus Green Deal. Sur ce périmètre, notre taux de participation aux assemblées générales s'est établi à 30 %. Ce résultat s'explique par une phase de transition opérationnelle durant le deuxième trimestre 2025, marquée par un renouvellement d'effectifs au sein de l'équipe ESG et la persistance de processus de vote manuels. Afin d'optimiser nos pratiques, nous avons finalisé l'intégration de la solution Proxy Invest en 2025. Cette automatisation, conjuguée à la stabilisation de nos équipes, sécurise désormais nos processus et nous permet de viser une progression significative du taux de couverture dès 2026.

